

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 08/07/2024

Référence			
20240708CA14			
Objet de la délibération			
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2024			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	5	8
Date de la convocation			
24/06/2024			
Vote			
<b>A l'unanimité</b>			
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 8 Juillet à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. FABRE Frédéric, M. GUILLEMOT Laurent, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, Mme GUILLEMY Christine, Mme LIZOLA Martine, M. MARASI Etienne, Mme PAM Régine (représentée par M. GUILLEMOT Laurent), Mme FOURNIER Delphine

**Membres non votants présents** : M. LITZLER Pierre, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric (représenté par M. LITZLER Pierre), Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2024

VU l'article 18 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU l'article 3.9 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 11 mars 2024 (annexé).

**Annexe** : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 11 mars 2024.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 11/07/2024  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER



## COMPTE RENDU

Chaumont, le 11 mars 2024

Référence : 20240311-CA

ANNEXE à la délibération  
n° 20240708CA14

Le Conseil d'Administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le lundi 11 mars 2024 à 14 h 30, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (5) :

- Ville de Chaumont :
  - M. Evrard DIDIER
  - Mme Christine GUILLEMY
  - M. Paul FOURNIE
- Région Grand Est :
  - M. Etienne MARASI
- Etat :
  - Mme Florence FORIN

Administrateur(s) excusé(s) (6) :

Ville de Chaumont : M. Luc CHATEL (pouvoir à Mme Christine GUILLEMY)

Région Grand Est : Mme Martine LIZOLA (pouvoir à M. Etienne MARASI), M. Frédéric FABRE

Etat : Mme Régine PAM, Mme Delphine FOURNIER (représentée par Mme Natacha PROVENSAL), Mme Natacha PROVENSAL

Participaient à la réunion, les administrateurs du collège « technique » (4) :

- M. Pierre LITZLER (Université de Strasbourg) - (*en visioconférence*)
- Mme Sandrine MAILLET (Bibliothèque nationale de France) qui représente Mme Céline CHICHA-CASTEX et M. André BALDINGER, excusés - (*en visioconférence*)
- Mme Véronique MARRIER (Centre national des arts plastiques) qui représente Mme Béatrice SALMON et M. Emmanuel TIBLOUX, excusés - (*en visioconférence*)
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne) - (*en visioconférence*)

Conseil  
d'Administration

11 mars 2024

COMPTE-RENDU

Administrateur(s) excusé(s) (6) :

- M. André BALDINGER (Alliance graphique internationale - AGI - France)
- Mme Céline CHICHA-CASTEX (Bibliothèque nationale de France)
- M. Eric LEBEL (Lycée Charles de Gaulle)
- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)
- Mme Béatrice SALMON (Centre national des arts plastiques)
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art)

Participaient à la réunion les personnes invitées (7) :

- M. Gilles BLUETTE (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Nathalie FERREIRA (Ville de Chaumont)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Virginie GUILLAUME (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Laurent INNOCENZI (DRAC Grand Est)
- M. Jacques ROSSELLE (Agent comptable)
- M. Guillaume THIRARD (Préfecture de la Haute-Marne)

Personne(s) invitée(s) excusée(s) (4) :

- Mme Mélina CLAUDON (Ville de Chaumont)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est)
- M. Olivier LUSSON (Région Grand Est)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est)

A 14 h 30, 5 membres du collège « institutionnel » sont présents et 2 membres ont donné pouvoir, soit 7 voix sur 10.

La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de Chaumont, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'Administration.

  
Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

11 mars 2024

COMPTE-RENDU

**1. Approbation du compte-rendu du  
27 octobre 2023 (délibération 20240311-CA-01)**

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 27 octobre 2023.

**2. Information relative à la modification des membres représentant l'Etat  
au Conseil d'Administration (délibération 20240311-CA-02)**

M. le Président indique que suite au départ de M. Alexis NEVIASKI, représentant de l'Etat dans le collège institutionnel du Conseil d'Administration, Mme Florence FORIN, Directrice régionale adjointe déléguée, chargée de la Création, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est, a été désignée pour le remplacer.

Mme Florence FORIN représente l'Etat au sein du collège institutionnel du Conseil d'Administration du GIP Le Signe, centre national du graphisme.

Il n'y a pas de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

**3. Avenants financiers 2024 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs  
(délibération 20240311-CA-03)**

M. Jean-Michel GERIDAN indique que les modalités de versement des contributions pour chaque partie sont détaillées dans l'article 6 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

Pour l'année 2024, deux avenants sont proposés par la DRAC Grand Est :

- un avenant attribuant 300 000 € de contribution inscrits au programme 0131, titre 6 fonctionnement, domaine fonctionnel 0131-02-08, activité 013100050301 (Centres d'art conventionnés d'intérêt national),
- un avenant attribuant 100 000 € de contribution inscrits au programme 013100050401 (Festivals et Biennales arts visuels).

Concernant la Ville de Chaumont, l'annuelle est versée selon les modalités suivantes :

- 4 mensualités de 90 000 € de janvier à avril de l'année concernée,
- 8 mensualités de 48 750 € de mai à décembre de l'année concernée.

Concernant la Région Grand Est, pour 2023 et 2024, 100 % de la contribution dès le vote de celle-ci.

Les 3 contributeurs ont confirmé les montants attribués pour l'année 2024 (correspondant aux montants indiqués ci-dessus).

S'agissant d'avenants pour l'Etat et la Ville de Chaumont, il est proposé aux membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration de décider d'autoriser le Directeur général à signer ces avenants pour un montant total de contributions de 400 000 € pour l'Etat et 750 000 € pour la Ville de Chaumont en 2024.

Conseil  
d'Administration

11 mars 2024

COMPTE-RENDU

La Région Grand Est a confirmé l'attribution d'une contribution au titre du fonctionnement pour un montant de 360 000 €, à laquelle s'ajoute une contribution de 40 000 € au titre de l'investissement.

M. le Président remercie les contributeurs pour l'aide qu'ils apportent au Signe de manière extrêmement significative.

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur général à signer ces avenants financiers 2024 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

#### **4. Information relative à l'avenant n° 3 de la convention de mise à disposition des biens immobiliers**

M. Jean-Michel GERIDAN indique que les parties se sont rencontrées dans les 3 mois précédents le terme du deuxième avenant (soit en janvier 2024) afin d'examiner les modalités financières à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Ce troisième avenant précise une mise à disposition, à titre gracieux, des biens cités à l'article 2 de la convention jusqu'au 31 mars 2026 et l'engagement du Signe, en contrepartie de cette mise à disposition à titre gracieux, à procéder à la diffusion du fonds d'affiches par le biais notamment de sa mise en ligne via une plateforme consultable à distance.

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Envoyé en préfecture le 11/07/2024  
Reçu en préfecture le 11/07/2024  
Publié le **12 JUIL. 2024**   
ID : 052-130023237-20240708-20240708CA14-DE

A noter que le terme de ce troisième avenant correspond au terme de la convention de mise à disposition des biens immobiliers. Douze mois avant le terme de la convention, soit au 1<sup>er</sup> avril 2025, les parties devront se rapprocher pour son éventuelle reconduction. Ladite reconduction interviendra de manière expresse par voie d'avenant.

En fait, la Ville offre au Centre national du graphisme la gratuité du loyer estimé par les domaines à 99 700 €. En échange, le Signe doit, pour somme équivalente, travailler à la mise à disposition de son fonds d'affiches, qu'il soit patrimonial ou contemporain, et permettre une meilleure diffusion de celui-ci ; ce à quoi le Signe s'est engagé.

Mme Christine GUILLEMY indique que cela était déjà un engagement de base entre la Ville et le Signe.

Elle précise d'ailleurs qu'elle en parle régulièrement, à chaque séance budgétaire.

Il leur est apparu qu'il était intéressant que cette mise à disposition gratuite soit validée et fasse l'objet d'une valorisation.

Dès le départ, le Signe est chargé de la gestion du fonds patrimonial d'affiches.

Il fallait que les conditions de cette gestion patrimoniale d'affiche soient bien écrites.

En fait, nous ne faisons que de décrire ce qui existe et qui devra être amplifié.

En effet, il y a eu une modification du logiciel au niveau de la BnF que la Ville n'avait pas forcément intégrée.

Mme Nathalie FERREIRA précise que cette demande vient suite à un accès qui, jusqu'alors, se faisait via la plateforme en ligne de la Médiathèque mais qui, avec le renouvellement de la plateforme au niveau local mais également la BnF qui devient maintenant accessible au niveau européen, change toutes les données.

La Médiathèque n'a plus les moyens de faire ce suivi en sachant que, de toute façon, cette plateforme en ligne était obsolète puisqu'il y avait les fonds anciens, certes, mais il n'était pas renouvelé et donc pas mis à jour avec les nouvelles collections. Ce qui en faisait un accès partiel.

M. Paul FOURNIE ajoute que la qualité n'était plus là.

Avec la création du Signe, la gestion des fonds ancien et contemporain lui revient de fait avec la prise en charge cette partie-là.

Mme Florence FORIN indique que cette valorisation du montant du loyer est quelque chose de très important.

Conseil  
d'Administration

11 mars 2024

COMPTE-RENDU

Elle ajoute, pour information, qu'ils Michel GERIDAN, sur le montage d'un dossier dans le cadre du « Mieux Produire, Mieux Diffuser ».

Il n'y a aucune réponse pour le moment puisque les choses sont en cours au plan national. Toutes les remontées des DRAC ont été faites.

Mais un travail de redistribution des sommes a été fait en fonction de cette contrepartie pour faire en sorte que nous puissions peut-être arriver à mettre un peu plus d'argent au bout dans ce cadre.

Il n'y a pas de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

## 5. Information relative à la fin prochaine de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs

M. le Président indique que cette Convention Pluriannuelle d'Objectifs arrive prochainement à échéance.

Celle-ci est liée au label « Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National » (CACIN) que le Ministère de la Culture a bien voulu nous accorder.

Nous devons renouveler cette convention.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que la convention a été fixée pour 3 ans renouvelables, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Elle doit faire l'objet d'une discussion entre les membres fondateurs.

Il apparaît aujourd'hui le bon timing, à un peu plus d'un semestre, d'en parler dès maintenant.

Au-delà de la programmation artistique, il y a ces questions de contributions financières des membres fondateurs et des engagements de chacun.

Ouvrons les discussions dès maintenant : l'augmentation des fluides, l'inflation...

Mme Christine GUILLEMY indique que malheureusement nous arrivons dans des périodes où les finances publiques sont très contraintes. Elle se le fait confirmer par M. Guillaume THIRARD, Secrétaire général de la Préfecture, qui dit qu'elles ont même subi des coupures en ce qui concerne l'Etat, par décret paru au Journal Officiel.

Elle ajoute que nous devons tous faire des efforts, nous devons tous aller dans le même sens.



M. le Président indique que, dans tout cas, c'est un point important sur lequel nous allons nous pencher rapidement afin d'avoir une nouvelle convention à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une nouvelle période de 3 ans.

Il n'y a plus de commentaires.

Cette information n'est pas soumise au vote.

## 6. Rapport d'activité 2023 (délibération 20240311-CA-04)

M. Jean-Michel GERIDAN présente le rapport d'activité 2023.

Il passe vite sur les activités car des points intermédiaires ont déjà été faits.

En effet, le grand flot des expositions et des événements étaient dans la programmation artistique, notamment tout ce qui avait lieu au Signe pour l'ouverture de la Biennale et même un peu avant.

M. Jean-Michel GERIDAN passe au bilan des publics.

S'agissant de la fréquentation, cela avait déjà été vu en octobre mais nous n'avions cependant pas la fréquentation annuelle des visiteurs.

Les graphiques en page 61 expriment les pays les plus représentés, notamment les 20 premiers. Cette année, c'est la Belgique, qui est passée devant la Hollande par rapport aux années précédentes. On y trouve également l'Allemagne, la Suisse, le Royaume-Uni, l'Autriche, l'Ukraine pour la zone Europe.

Hors Europe, il y a une proportion assez importante venant du Japon, de Chine, des Etats-Unis, du Canada et d'Israël.

Tous ces touristes étrangers représentent environ 10 % des visiteurs.

Nous avons 25 548 visiteurs de France dont 10 635 proviennent de la Région Grand Est. A temporiser tout de même puisque dans le Grand Est, 80 % des visiteurs viennent de la Haute-Marne.

Il est génial de se rendre compte que le Chaumontais et le Haut-Marnais, tel qu'il est appelé dans la presse locale, s'est vraiment emparé du projet comme nous pouvons le voir dans le graphique page 65.

Si nous retirons le 52, il y a un équilibre un peu plus normal si ce n'est le département 75 le plus représenté.

Dans les autres aspects liés aux publics, on y trouve les temps EAC (Education Artistique et Culturelle) qui sont dédiés.

Près de 48 % des visiteurs ont bénéficié d'une action EAC, qu'il s'agisse de visites scolaires, de visites guidées...

Les typologies sont véritablement multiples.

Conseil  
d'Administration

11 mars 2024

COMPTE-RENDU

11 mars 2024

COMPTE-RENDU

L'Agence d'Attractivité, qui n'est pas une Agence d'Administration, nous a demandé quels étaient nos indicateurs touristiques.

Nous avons réalisé une étude comparative en communication sur ce que représente la présence en ligne du Signe et de la Biennale de design graphique. Nous avons en effet 2 comptes parallèles. En tout et pour tout, nous avons 30 000 abonnés, là où le Musée de Saint-Dizier en a 740, Langres Culture 602, le Mémorial Charles de Gaulle 1664 et le Festival Photo de Montier-en-Der 5700.

Nous nous sommes également comparés aux autres Centre d'art du Grand Est.

Pour dire que nous avons encore une marge de progression, nous nous sommes ensuite comparés à des lieux équivalents de design graphique tels que le Musée de l'imprimerie de Lyon, le Bel Ordinaire à Pau et le Tracé à Echirolles. Et s'il y a un équivalent parisien, c'est le Musée des arts décoratifs de Paris qui est, bien sûr, bien au-delà de notre propre zone.

A l'échelle européenne, nous sommes plutôt bien placés. Nous faisons jeu égal avec la Suisse et l'Italie dans des lieux qui ont aussi des biennales d'art graphique et avec lesquels nous sommes partenaires.

Dans la dernière partie du rapport il y a la vie et les moyens du groupement dans laquelle nous y trouvons les instances, l'organigramme de l'équipe, le budget et sa répartition.

Nous y voyons la part de rémunération des artistes-auteurs, ainsi que la provenance des intervenants.

En année de Biennale, nous mettons toujours hors Concours International.

Cette année, une petite anomalie mais qui peut s'expliquer. Nous n'avons aucun auteur de la Haute-Marne et un seul du Grand Est. Cela était lié essentiellement à des questions de calendrier. Nous n'avons pas snobé nos amis du Grand Est.

Quant à la proportion hommes-femmes, nous avons 49 % d'hommes (âge moyen 45 ans), 47 % de femmes (âge moyen 40 ans) et 3 % non renseigné (non genré, studios, collectifs mixtes).

Voilà pour l'essentiel de ce rapport d'activité, mais M. Jean-Michel GERIDAN peut revenir sur un endroit particulier si quelqu'un le désire.

M. Paul FOURNIE ne s'attendait pas à de tels chiffres pour la communication, sur les abonnements en ligne, c'est énorme.

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

11 mars 2024

COMPTE-RENDU



En fait, nous comptons un doublement de la Biennale.

M. Jean-Michel GERIDAN le confirme surtout que le compte spécifique à la Biennale a été ouvert il y a à peine 4 ans.

M. Pierre LITZLER remercie M. Jean-Michel GERIDAN pour cette belle présentation.

Il souligne qu'il n'est plus Doyen de la Faculté des Arts. Il serait bon de le changer. Il est professeur. Il part d'ailleurs bientôt à la retraite, il veut bien céder sa place.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que nous allons poursuivre avec lui jusqu'à sa retraite.

M. le Président indique que cette activité 2023 a été particulièrement réussie. Nous en avons d'ailleurs déjà parlé fin de l'année dernière. Cette Biennale a été une véritable réussite.

Il veut simplement dire, et nous pouvons le voir dans les chiffres, que les Haut-Marnais, les Chaumontais, sont de plus en plus présents auprès du Signe.

Cela est dû en grande partie à l'osmose qui s'est développée entre la Ville de Chaumont et le Signe.

La Ville de Chaumont, qui est d'ailleurs devenue la Ville du graphisme, n'a fait que renforcer l'intérêt des Chaumontais et des Haut-Marnais pour le graphisme.

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il y a une petite erreur dans le rapport d'activité. Il y a en fait un peu plus de personnes.

M. Jean-Michel GERIDAN a tronçonné les chiffres d'octobre pour être prêt pour le Conseil d'Administration de fin octobre 2023. Finalement, sont venus pour la Biennale de design graphique, 21 425 visiteurs. Et sur l'ensemble de l'année, nous avons eu 28 327 visiteurs. Ce sont les chiffres définitifs.

Mme Christine GUILLEMY ajoute qu'il faudrait aussi certainement, maintenant qu'elle existe, travailler mieux avec l'Agence d'Attractivité et qu'à travers elle, l'ensemble du département connaisse mieux le Signe et le vende à l'extérieur.

M. le Président indique que cela rejoint le thème plus général de la communication. Nous devons faire des efforts sur la communication, non seulement locale, mais aussi nationale et internationale.

Il n'y a pas plus de questions ou de commentaires, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activité 2023.

#### 7. Modification des tarifs de location d'espaces (délibération 20240311-CA-05)

Mme Virginie GUILLAUME indique que, compte-tenu des augmentations (fluides, matériaux et autres), nous devons modifier nos tarifs de location d'espaces.

Nous restons sur les mêmes espaces. Nous avons simplifié les choses pour que ce soit plus compréhensible. Par exemple, pour les demi-journées, nous avons précisé la durée, ce qui n'était pas toujours clair lorsque l'on nous faisait des demandes.

Tout est indiqué en annexe. Les anciens tarifs sont également mis afin de permettre la comparaison.

Mme Virginie GUILLAUME précise que le Signe est très sollicité pour des locations d'espaces.

Nous avons eu, par exemple, une demande du Centre de Gestion de la Haute-Marne qui organise un job dating le 22 mars prochain. Autres exemples : le syndicat des coiffeurs qui avait fait son assemblée générale, le CNFPT, ou encore la Préfecture et le Conseil Départemental pour les vœux.

Nous avons différents types de demandes.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que le Signe est un lieu de vie. Certaines collectivités souhaitent poursuivre leur action au sein d'un lieu accueillant.

Mme Virginie GUILLAUME indique que nous accueillons bien évidemment, dans le cadre de notre partenariat, la Ville de Chaumont.

Mme Nathalie FERREIRA indique que le Signe ne valorise pas le parvis qui fait justement partie intégrante du bâtiment.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que le parvis n'est pas proposé car il est très fragile. Il préfère donc ne pas le louer. Mme Virginie GUILLAUME ajoute que le parvis est aussi un accès pompiers.

M. le Président indique d'ailleurs que nous avons été particulièrement heureux que Mme la Préfète ait choisi le Signe pour présenter ses vœux en ce début d'année.

M. Guillaume THIRARD précise qu'il s'agissait d'un choix commun entre Mme la Préfète et M. le Président du Conseil Départemental.

11 mars 2024

COMPTE-RENDU

Il n'y a pas d'autres questions ou de fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de la modification de la grille tarifaire des locations d'espaces.

#### 8. Plan annuel de formation 2024 (délibération 20240311-CA-O6)

En ce qui concerne le bilan de l'année 2023, Mme Virginie GUILLAUME indique que nous trouvons en annexe un tableau qui répertorie le nombre des formations qui ont été réalisées ou non et pour quel motif.

Sur 35 formations, seulement 14 ont été réalisées. Cela s'explique notamment, en partie, par les organismes de formations qui ont annulé. Pour certaines, les agents n'étaient pas disponibles par rapport aux activités qui ont évolué dans l'année.

Sur les 18 formations obligatoires inscrites, 12 ont été réalisées. Les plus importantes ont été faites.

Comme habituellement, nous souhaitons former les agents aux premiers secours. Cela est systématiquement fait à chaque arrivée d'agent au Signe.

Il est ensuite proposé le plan de formation 2024 qui a été rédigé suite aux entretiens professionnels qui ont lieu en fin d'année. Ont été répertoriés les envies des agents, les souhaits du Signe, les souhaits pour les agents de monter en compétences. Chaque agent a pris le temps d'en discuter avec son responsable.

Le plan de formation comprend 4 grands axes :

- Axe 1 : Acquérir des formations obligatoires pour la conduite des activités spécifiques au Signe et développer une culture de prévention des risques professionnels ;
- Axe 2 : Développer les savoir être et savoir faire nécessaires à l'exercice des missions d'un agent public, avec toujours cette petite difficulté avec le statut GIP ; nous avons effectivement accès des catalogues qui sont très bien mais qui sont plutôt ciblés fonction publique territoriale sachant qu'une partie de nos agents sont des contractuels liés à la fonction publique d'Etat ;
- Axe 3 : Acquérir des savoirs métiers en rapport avec les activités culturelles du Signe ;
- Axe 4 : Acquérir des savoirs permettant la bonne gestion administrative du Signe.

Mme Florence FORIN s'interroge au sujet des violences et harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) qui ne font pas partie de ce plan, et demande si elles sont faites automatiquement.

Mme Virginie GUILLAUME répond qu'une partie a déjà été faite au niveau de la Direction. C'est en cours pour les responsables de pôle.

Une sensibilisation va être faite à l'ensemble des agents par le biais du Centre de Gestion de la Haute-Marne.

Mme Florence FORIN demande s'il y a un représentant VHSS dans l'équipe.

Mme Virginie GUILLAUME répond qu'il y en a bien un, également par le biais du Centre de Gestion ; le Signe a conventionné avec le Centre de Gestion.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que, lorsqu'il était Vice-président de l'association nationale des écoles d'art, il était ce référent.

En arrivant au Signe, des outils ont tout de suite été mis en place. Cela a mis 3 ans, en collaboration avec la représentation du personnel et le Centre de Gestion de la Haute-Marne.

Il semble que nous ayons été les premiers à formaliser une procédure, dans les Centres d'art, au niveau national, à écrire une charte et une organisation avec les méthodes de signalement. Mme Virginie GUILLAUME ajoute que nous avons aussi un médiateur.

Mme Florence FORIN les remercie pour ces réponses. Elle indique que cela fait partie des choses qui vont intégrer la Convention Pluriannuelle d'Objectifs à partir de l'année prochaine. C'est maintenant une obligation pour obtenir les financements de l'Etat.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que cela est mise en place officiellement au Signe depuis 2 ans.

Il n'y a pas d'autres questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le plan de formation 2024.

## 9. Contrat de projet mécénat (délibération)

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il s'agit d'un sujet qui a déjà été abordé au précédent Conseil d'Administration.

Ce projet de délibération prend en compte les remarques émises lors du dernier Conseil d'Administration.

Le contrat de projet en lui-même se trouve en annexe. C'est dans celui-ci que se trouvent certains détails qui n'apparaissent pas auparavant comme les objectifs déterminant la fin de la relation contractuelle. Nous sommes allés jusqu'à phaser les indicateurs, les bilans, pour avoir quelque chose de clair.

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'elle a pris en compte les modifications demandées par la Préfecture, à savoir :

- Dans la délibération, sur la dernière phrase « Il sera nécessaire de créer au tableau d'emploi des postes et des effectifs un emploi non permanent au tableau des postes et des effectifs afin de mener à bien le projet », elle a enlevé « au tableau des postes et des effectifs » puisque c'était répétitif ;
- Page 2 du contrat de projet, dans le 1<sup>er</sup> considérant, on ajoute « Considérant la base juridique du contre de projet. » ;
- Page 5 du contrat de projet, au petit b du numéro 6 « Présentation éventuelle aux membres du Conseil d'Administration des résultats de la prospection », nous enlevons « éventuelle » ;
- Page 9 du contrat de projet, avant dernier paragraphe, nous enlevons la phrase « Au plus tard trois mois avant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée supérieure à trois ans » puisqu'il s'agit ici d'un contrat que l'on proposerait sur une année, cela ne concernerait donc pas l'agent recruté ;
- Dans la fiche de poste, page 2, 3<sup>ème</sup> point du 3/, « Etablir un tableau de bord "Etat des futurs partenaires ou mécènes prospectés" », on a enlevé la majuscule à Etat pour mettre un « e » minuscule.

En tout cas, toutes les remarques du dernier Conseil d'Administration ont été prises en compte ainsi que celles reçues entre-temps.

M. Guillaume THIRARD confirme que toutes les observations de la Préfecture ont été prises en compte.

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Conseil  
d'Administration

11 mars 2024

COMPTE-RENDU

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'ouvrir la possibilité de recruter un agent sur la base du contrat de projet comme défini dans la présente délibération.

M. le Président indique que nous en avons parlé avant et qu'il y a eu beaucoup de travail effectué en coopération avec la Préfecture.

La possibilité d'avoir des ressources complémentaires est quelque chose d'important pour le Signe.

Si nous trouvons la personne adéquate, cela commencera en septembre-octobre.

Mme Virginie GUILLAUME précise que nous avons 2 mois de publication de l'offre.

M. le Président indique que nous serons entre 2 années. Cela va se voir sur le budget 2024 qui prend une partie de l'augmentation espérée des ressources de mécénat qui nous semblent très importantes pour continuer le développement du Signe.

#### **10. Modification du tableau des postes et des effectifs (délibération 20240311-CA-08)**

Mme Virginie GUILLAUME indique que le poste et des effectifs va être modifié avec la création du poste nécessaire pour accueillir le chargé de mécénat.

Ce sera un poste non permanent.

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de modifier le tableau des postes et des effectifs du Signe.

#### **11. Modification de l'organigramme (délibération 20240311-CA-09)**

Mme Virginie GUILLAUME indique que la seule modification apportée à l'organigramme est liée à la création du poste de chargé de mécénat

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'apporter les modifications à l'organigramme du Signe suite à création du poste non permanent (contrat de projet).

## 12. Compte de gestion 2023 (délibération)

M. Jacques ROSSELLE indique qu'il s'agit du dernier compte de gestion puisqu'il va être remplacé par le compte financier unique.

Ce dernier est actuellement expérimenté par un certain nombre de collectivités, dont la Ville de Chaumont.

L'expérimentation a été concluante.

En 2027, pour les comptes 2026, il y aura la généralisation du compte financier unique.

Il sera possible d'anticiper l'année prochaine puisque le Signe applique la M57, et sous réserve de la signature de la convention avec la Préfecture pour les actes budgétaires.

Mme Christine GUILLEMY indique que cela est une simplification.

M. Jacques ROSSELLE explique que, pour l'instant, c'est lui présente le compte de gestion, l'ordonnateur présente le compte administratif.

Le compte financier unique remplacera le compte de gestion et le compte administratif.

M. Jacques ROSSELLE trouve que, pour les collectivités qu'il suit qui sont déjà au compte financier unique, c'est déjà une simplification.

Pour revenir au compte de gestion, M. Jacques ROSSELLE, indique les résultats par section.

Pour la section d'investissement, nous avons un résultat positif de 23 599,40 €, soit un résultat de clôture positif de 63 276,35 €. Il y a eu 54 900 € de dépenses d'investissement avec une subvention de la Région de 40 000 €.

Pour la section de fonctionnement, nous avons un résultat déficitaire de 137 950,71 € pour l'exercice, soit un résultat cumulé de 226 700,11 €.

L'excédent global des deux sections est de 289 976,46 €, à peu près à l'identique de l'excédent global que nous avons fin 2021 qui était de 291 621 €.

L'excédent global correspond au fonds de roulement qui permet de faire face à 2 mois de dépenses réelles de fonctionnement. Si c'est une année de Biennale, c'est en dessous de 2 mois, contre un peu plus de 2 mois pour une année hors Biennale.

Nous n'avons pas de soucis de trésorerie. Au 31 décembre elle était de 345 000 €.

Conseil  
d'Administration

11 mars 2024

COMPTE-RENDU

Nous avons le versement mensuel de 4 mois un montant plus important.

La Région a déjà versé sa contribution 2024, que nous avons perçue la semaine dernière.

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2023.

### 13. Compte administratif 2023 (délibération 20240311-CA-11)

Mme Virginie GUILLAUME indique que nous avons un total de recettes de 2 303 419,95 € (2 178 278,71 € de recettes de fonctionnement et 125 141,24 € de recettes d'investissement).

Les recettes, par rapport aux recettes totales, sont réparties comme suit :

- 66 % de contributions,
- 10 % de subventions,
- 4,5 % de ressources propres (dont 1 % de mécénat),
- 19,5 % correspondant aux amortissements, écritures spécifiques et reprise des résultats 2022.

Le total des dépenses s'élève à 2 013 443,49 € (1 951 578,60 € de dépenses de fonctionnement et 61 864,89 € de dépenses d'investissement).

Les dépenses, par rapport aux dépenses totales, sont réparties comme suit :

- 39 % pour les activités (expositions, résidences, médiation, formation, communication, développement, éditions),
- 17 % pour le fonctionnement (bâtiment, administration),
- 42 % pour la masse salariale,
- 2 % pour les dotations aux amortissements et les opérations spécifiques.

Les valorisations suivantes apparaissent en annexe du compte administratif :

- Gratuité du loyer de la Ville de Chaumont : 99 300 €,
- Impression d'affiches Léopard graphique : 20 000 €,
- Participation au catalogue de la Biennale (fourniture de papier Artic Paper) : 7 000 €.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que 2  
figurer en tant que tels, de peur d'être trop sollicités plus  
tard. Nous sommes liés par convention.

M. le Président ne peut pas participer au vote, il sort de la salle.

Il n'y a pas de questions ou de commentaires. Mme Florence FORIN  
fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel  
du Conseil d'administration décident, à l'unanimité,  
d'approuver le compte administratif 2023.

#### 14. Affectation du résultat 2023 (délibération 20240311-CA-12)

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il est proposé :

- d'affecter l'excédent d'investissement, soit 63 276,35 €,  
au compte 001 (solde d'exécution de la section  
d'investissement reporté),
- d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit  
226 700,11 €, au compte 002 (résultat de fonctionnement  
reporté)

Il n'y a pas de questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel  
du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de  
l'affectation du résultat de fonctionnement (excédent de  
226 700,11 €) ainsi que du résultat d'investissement (excédent de  
63 276,35 €) de l'exercice 2023 au budget primitif 2024.

#### 15. Budget primitif 2024 (délibération 20240311-CA-13)

Mme Virginie GUILLAUME indique que les recettes de  
fonctionnement se répartissent en 3 catégories analytiques : les  
contributions des membres du groupement, les subventions et les  
ressources propres. A celles-ci s'ajoute une catégorie liée aux  
opérations budgétaires.

Les contributions des membres représentent 71 % (1 510 000 €) du  
montant total des recettes (fonctionnement et investissement) :  
750 000 € pour la Ville de Chaumont, 400 000 € pour l'Etat et  
360 000 € pour la Région Grand Est.

Le montant des subventions attendues représente 9 % (186 816 €)  
des recettes.

Ceci n'est qu'un début puisque, entre-temps, nous avons répondu  
à un grand nombre d'appels à projets. Nous reverrons donc cela  
lors de la décision modificative.

Les subventions sont réparties comme suit :

- 42 000 € du Conseil Départemental de la Haute-Marne dans le cadre des expositions,
- 50 744 € de fonds européens (projet Euro fabrique),
- 40 000 € de la Région Grand Est : crédits d'investissement qui nous permettent de mettre en place des systèmes de monstration pérenne pour les expositions,
- 39 279 € dans le cadre des dispositifs d'Education Artistique et Culturelle (EAC): Projets Artistiques Globalisés (PAG) et Pôle de Ressources pour l'Education Artistique et Culturelle (PREAC),
- 5 000 € de la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF),
- 10 060 € d'autres aides publiques et privées dans le cadre d'appels à projets (culture justice, champ social...).

Les ressources propres s'élèvent à 85 500 € (soit 4 % du montant total des recettes), dont 75 000 € de recettes de mécénat.

Le calcul pour le mécénat est fait sur une année civile sachant que le chargé de mécénat, dans le meilleur des cas, si nous trouvons le candidat idéal, n'arriverait qu'en septembre, le temps de la publication de l'offre et du recrutement.

Dans les 75 000 €, nous avons les 24 000 € de nos mécènes acquis (la Caisse d'Epargne, la Banque Populaire et l'Académie des Beaux-Arts).

Nous avons les autres ressources propres comme la librairie-boutique, le café, la billetterie, les locations, les cessions de droits et les remboursements (notamment les indemnités journalières en cas d'arrêt maladie des agents contractuels).

Par sécurité, ces chiffres ont été vus très bas.

Il y a ensuite l'affection du résultat dont nous venons de parler.

Les recettes sont donc estimées à 2 122 293 €.

S'agissant des dépenses, nous avons les dépenses liées aux activités :

- les expositions ;
- la collection : nous verrons apparaître sur les prochains modèles la diffusion ;
- les résidences : nous attendons des nouvelles de l'ANDRA ;
- la médiation : le chiffre devrait augmenter très fortement avec les réponses des appels à projets ;
- la formation : nous parlons là de l'URCA avec le lycée Charles de Gaulle, des workshops, des conférences, des rencontres professionnelles avec notamment le Conseil d'Orientation Scientifique (COS) ;

- la communication ;
- le développement ;
- les éditions.

Il y a ensuite les dépenses liées au fonctionnement (bâtiment et administration). Puis les charges de personnel et les auto assurances (60 000 € pour les risques statutaires et 54 000 € pour le chômage).

S'agissant des valorisations, il y a la gratuité du loyer (Ville de Chaumont) pour 99 300 €, l'impression d'affiches (Légard graphique) pour 20 000 € et le papier (Artic Paper) pour 7 000 €.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que, pour la première fois, les expositions se font déborder par la médiation.

Cela s'explique par le projet européen, celui d'un workshop avec 9 écoles de toute l'Europe, pour lequel la communauté européenne a financé à hauteur de 50 000 € pour que cela se déroule au Signe.

Concernant les expositions, et puisque « Mieux Produire, Mieux Diffuser » a été évoqué, vient de se terminer l'exposition de Michel Lepetitdidier au Musée de la communication et de l'imprimerie de la Ville de Lyon, et pour laquelle le Signe était partenaire. Cette exposition avait été montrée à Chaumont en 2021.

M. Jean-Michel GERIDAN pense aussi à l'exposition sur le Japon Butsu Butsu. C'est l'une de nos plus chères expositions depuis longtemps. Elle coûte environ 50 000 €.

Mais en miroir, il faut savoir que Zurich a mis 150 000 € pour la produire.

Elle se termine le 14 avril à Chaumont, part à Zurich au mois de juin, et ira ensuite à Varsovie.

Si M. Jean-Michel GERIDAN dit cela, c'est parce nous sommes en train de rechercher des partenaires pour les expositions.

Là, en fait, c'est la somme fixe que met le Signe, mais derrière il y a d'autres partenaires en valorisation et appui qui rajoutent au moins la moitié, ce qui nous permet de garder un volume d'activités important et de baisser le coût de nos expositions.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que nous constatons que nous n'avons plus d'expositions à 40 000-50 000 € comme cela a été le cas. Pour mémoire, nous étions à 80 000 € en 2017.

Grâce à l'accompagnement, et de l'Etat, et de la Région, notamment dans ces dispositifs d'investissement qui permettent de concevoir des dispositifs de monstration et du mobilier qui est ré agencé et qui permet d'avoir du mobilier de scénographie réutilisable et ré employable. Cela baisse considérablement le coût.

Conseil  
d'Administration

11 mars 2024

COMPTE-RENDU

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

11 mars 2024

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 11/07/2024  
Reçu en préfecture le 11/07/2024  
Publié le **12 JUIL. 2024**  
ID : 052-130023237-20240708-20240708CA14-DE

La prochaine phase portera sur les multimédias, les outils qui consomment le moins d'électricité possible... et viser une empreinte carbone la plus faible possible.

Nous sommes contents car nous avons une forme de ressourcerie avec des lieux partenaires.

En effet, par exemple, quand arrive la Biennale, le Signe n'est pas assez grand pour tout montrer, et nous avons plein d'associations locales qui prêtent leurs lieux, ainsi que la Ville. Et notre surplus est prêté pour être réemployé et cela permet de multiplier les zones d'expositions temporaires à partir de ces mêmes matériaux.

Et cela va se voir, cela va diminuer d'année en année.

M. Pierre LITZLER salue toute cette proposition de ressourcerie qui baisse effectivement le coût des expositions.

Il aimerait soulever le point de l'autoassurance à 114 000 € qui représente 5 % du budget général alors qu'effectivement, les expositions sont à 8 % avec 162 664 €. Cela lui semble très important.

S'il a bien compris, il n'y a pas d'assurance chômage et c'est l'établissement qui supplée.

M. Jean-Michel GERIDAN lui confirme que oui. Il ajoute que c'est une règle de prudence que nous nous sommes imposée en calculant combien coûterait par exemple un accident longue durée. C'est une somme moyenne que nous devons conserver.

M. Pierre LITZLER demande ce que sont les risques statutaires.

Mme Virginie GUILLAUME lui répond que ce sont les accidents du travail.

Mme Virginie GUILLAUME ajoute que nous prévoyons le pire pour ne pas se retrouver en difficulté s'il arrivait quoique ce soit. C'est une forme de provision qui est reportée d'année en année.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que cela rassure tout le monde que la structure prend soin de ses agents. Cela fait partie d'un climat de confiance que nous avons ici.

M. le Président revient sur les expositions qui partent à l'étranger en partenariat avec d'autres institutions et demande combien cela rapporte au Signe.

M. Jean-Michel GERIDAN répond que c'est pour nous de la visibilité en dehors de Chaumont et, en terme de financement, nous payons certains coûts directs mais, par exemple, la production peut être prise en charge par le partenaire. Nous ne pourrions pas y parvenir seuls.

  
Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

11 mars 2024

COMPTE-RENDU

M. le Président indique qu'il est très  
cela.

Mme Virginie GUILLAUME ajoute qu'elle pense à l'Italie, avec une exposition sur Toulouse-Lautrec avec nos affiches la collection; parce que nous parlons aussi de l'importance de diffuser le fonds d'œuvres le plus largement possible.

M. Jean-Michel GERIDAN revient sur des chiffres au Japon. Nous ne l'avons pas fait cette année parce que nous avons été pris par la Biennale, mais nous travaillons beaucoup avec l'Institut Français du Kansai à Kyoto et, pour une opération produite ici puis déplacée là-bas, nous avons eu 210 000 visiteurs, alors qu'ici nous savons que nous avons entre 5 000 et 6 000 visiteurs pour une exposition. Il y a donc un enjeu de visibilité important.

Il en est de même avec Glasgow et son grand Festival de design et avec qui nous travaillons également. Avec eux, c'est l'assurance d'avoir au moins 100 000 visiteurs.

Il est donc vraiment important de développer de tels partenariats.

Et ils nous le rendent bien puisque ce sont des visiteurs, des touristes, que nous revoyons à Chaumont.

En fait, à chaque fois qu'il y a une représentation du Signe quelque part, cela se reflète ensuite en terme de visiteurs.

Il n'y a plus de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, le budget primitif 2024 par nature, au niveau du chapitre pour chaque section.

## 16. Questions diverses

Mme Virginie GUILLAUME a une question qui concerne la Préfecture.

Nous avons des agents grévistes qui sont recensés, mais personne ne réceptionne ce recensement au niveau de la Préfecture.

Nous nous sommes tournés vers les Ressources Humaines de l'Agglomération de Chaumont qui a confirmé que cela faisait plus d'un an que la Préfecture ne récupérait pas non plus les états de recensement des agents grévistes.

Nous souhaiterions que ces agents soient inscrits et comptabilisés en tant que grévistes puisqu'ils ont tout de même une retenue sur salaire.

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

11 mars 2024

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le 12 JUIL. 2024

Berger  
Levrault

ID : 052-130023237-20240708-20240708CA14-DE

Vers quel service de la Préfecture doivent  
soient pris en compte dans les chiffres nationaux ?

M. Guillaume THIRARD répond que ce sont les Renseignements  
Territoriaux qui récupèrent ces informations.

Mme Christine GUILLEMY le confirme et précise que c'est le  
Cabinet du Maire qui transmet ces éléments aux Renseignements  
Territoriaux après les avoir demandés aux Ressources Humaines.

Il n'y a pas d'autres questions.

M. Jean-Michel GERIDAN remercie les membres du Conseil  
d'Administration de leur présence, que ce soit en présentiel ou  
en visioconférence.

M. le Président remercie également les membres du Conseil  
d'Administration pour leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 55.

---

Le secrétaire de séance,

Le Président,

M. Paul FOURNIE

M. Evrard DIDIER

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 08/07/2024

Référence			
20240708CA15			
Objet de la délibération			
REGLEMENTS ET PRIX DES CONCOURS INTERNATIONAL ET ETUDIANT DE LA BIENNALE INTERNATIONALE DE DESIGN GRAPHIQUE 2025			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	6	10
Date de la convocation			
24/06/2024			
Vote			
<b>A l'unanimité</b>			
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 8 Juillet à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, M. GUILLEMOT Laurent, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, Mme GUILLEMY Christine, Mme LIZOLA Martine, Mme PAM Régine (représentée par M. GUILLEMOT Laurent), Mme FOURNIER Delphine

**Membres non votants présents** : M. LITZLER Pierre, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric (représenté par M. LITZLER Pierre), Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : REGLEMENTS ET PRIX DES CONCOURS INTERNATIONAL ET ETUDIANT DE LA BIENNALE INTERNATIONALE DE DESIGN GRAPHIQUE 2025

VU la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU la délibération 20200731AG04 du 31 juillet 2020 portant délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration de toutes les compétences sous réserve des compétences exclusives de l'Assemblée Générale ;

Le Signe, centre national du graphisme, organise le concours étudiant et le concours international de l'affiche présentés durant la Biennale de design graphique 2025. Deux jurys sont constitués afin de sélectionner les travaux des lauréats selon deux règlements fixant les modalités d'organisation de ces concours, et d'attribuer une dotation en numéraire aux lauréats des concours.

Dans le cadre de ses actions d'aide à la création, à la diffusion au développement de l'éducation artistique et culturelle et à la formation, la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF) sera sollicitée pour renouveler son partenariat avec le Concours international d'affiches en soutenant le « Prix SAIF ».

Ce prix récompensera (sous réserve de l'acceptation de la SAIF) le travail d'un(e) auteur(e) (designer graphique) ou un studio résidant en France.

La SAIF gère les droits des auteurs en France et l'étranger, grâce à des accords de représentation qu'elle a conclus avec des sociétés d'auteurs dans plus de vingt pays du monde, qui représentent ainsi sur leur territoire les auteurs

membres de la SAIF.

Dans le cadre de ses missions de soutien à la création, de contribution à la défense et à l'illustration du patrimoine artistique ainsi qu'à son développement, dans le respect du pluralisme des expressions, l'Académie des Beaux-Arts a souhaité devenir partenaire du Concours international d'affiches en octroyant deux « Prix Académie des Beaux-Arts ».

Ces prix récompenseront le travail d'artistes débutants ou consacrés pour l'excellence de leur geste créatif et l'exemplarité de leur production graphique.

L'Académie des Beaux-Arts, ainsi dénommée depuis 1816, est l'une des cinq académies qui forment l'Institut de France. Descendante des académies royales instituées au XVII<sup>e</sup> siècle, elle est aujourd'hui dotée d'un statut particulier qui lui permet de s'administrer librement. Elle entretient une politique active de partenariats avec un important réseau d'institutions culturelles et de mécènes. Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l'Académie des Beaux-Arts conduit une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique.

Une sixième personne, un représentant nommé par l'Académie des Beaux-Arts, rejoindra le jury constitué par le Signe, pour désigner les lauréats.

Les dotations en numéraire proposées aux lauréats du concours international sont les suivantes :

- 1<sup>er</sup> prix (Grand prix) : 3 000 euros ;
- 2<sup>ème</sup> prix (prix espoir) : 1 500 euros ;
- 3<sup>ème</sup> prix (prix du public) : 1 000 euros ;
- Prix SAIF (sous réserve) : 3000 euros ;
- 1<sup>er</sup> Prix « Académie des Beaux-Arts » : 5 000 euros ;
- 2<sup>ème</sup> Prix « Académie des Beaux-Arts » : 3 000 euros.

Les dotations en numéraire proposées aux lauréats du concours étudiant sont de 500 euros pour chacun des 3 prix.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration, décident, à l'unanimité, d'approuver le règlement du concours international de l'affiche, le règlement du concours étudiant ainsi que les dotations en numéraire des lauréats

Annexes :

- Annexe 1 : Règlement du concours international
- Annexe 2 : Sujet et règlement du concours étudiant

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 11/07/2024  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 08/07/2024

Référence
<b>20240708CA16</b>

Objet de la délibération
LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	6	10

Date de la convocation
24/06/2024

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 8 Juillet à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, M. GUILLEMOT Laurent, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, Mme GUILLEMY Christine, Mme LIZOLA Martine, Mme PAM Régine (représentée par M. GUILLEMOT Laurent), Mme FOURNIER Delphine

**Membres non votants présents** : M. LITZLER Pierre, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric (représenté par M. LITZLER Pierre), Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

VU le Code Général de la Fonction Publique chapitre III du titre Ier du livre IV ;

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, articles 5 et 30 ;

VU le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des commissions administratives paritaires ;

VU le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du Comité Social d'Administration du Signe, en date du 13 juin 2024.

Les lignes directrices de gestion (LDG) constituent l'une des innovations de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Chaque administration doit édicter ses propres LDG, qui vont déterminer sa stratégie pluriannuelle des ressources humaines.

Dans ce cadre, après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter les lignes directrices de gestion relatives au GIP le Signe, ci-annexées.

Les LDG précisent les orientations générales du Signe en matière de gestion des ressources humaines.

Ces lignes directrices de gestion permettent aux agents du Signe d'avoir

connaissance des politiques RH promues au sein de l'établissement.

Elles ont pour fonction d'informer et d'orienter en matière de gestion des ressources humaines mais n'ont pas vocation à se substituer aux normes juridiques applicables : elles clarifient les objectifs poursuivis par le Signe en matière RH et garantissent plus de transparence sur la motivation de ses décisions.

Elles ont fait l'objet d'un échange avec les représentants du personnel lors d'un groupe de travail le 02 mai 2024.

Ces lignes directrices de gestion se présentent en plusieurs parties :

– **Partie 1 / Préambule :**

- présentation des lignes directrices de gestion et introduction sur les principes et enjeux des ressources humaines dans la fonction publique ;
- statut particulier du GIP / réglementation spécifique en terme RH ;
- orientations de politiques publiques / projet d'établissement ;

– **Partie 2 / Les pratiques en vigueur :**

- l'organisation interne / organigramme / pôles / mission d'un centre d'Art labellisé CACIN ;
- l'emploi, le recrutement et les effectifs ;
- répartition par : Pôle, filière, statut / catégorie / sexe & quotité temps de travail ;
- effectifs agents fonctionnaires vs agents contractuels ;
- pyramide des âges ;
- conditions de travail ;
- rémunération ;
- mesures en faveur de l'égalité professionnelle F/H ;
- engagement dans la responsabilité sociale et environnementale ;
- état des lieux des mouvements du personnel sur les dernières années ;
- état des lieux santé & sécurité au travail (AT / Formations liées à la sécurité & prévention) ;
- état des lieux formations / missions (Nombre, budgets alloué).

– **Partie 3 / lignes directrices de de gestion relatives à la stratégie de pilotage des ressources humaines :**

- objectifs de la stratégie des ressources humaines ;
- politique en matière de Prévention, santé et sécurité :
  - conventions CDG52 ;
  - cadre de travail (Matériels mis à disposition) ;
  - suivi des formations réglementaires en termes de sécurité & prévention ;
  - vers une réduction des arrêts maladie : Suivi, Accompagnement des agents dans leurs reprises.
- politique de recrutements :

**graphisme**

- agents fonctionnaires mis à disposition & agents contractuels (GIP) ;
  
- développement de l'intégration & apprentissage des jeunes par le biais de stages / services civiques / bénévolats ;
- vers une politique de Polyvalence > Former les agents aux tâches pour prévenir les absences / Futurs départs à la retraite ;
- accueil RH pour favoriser la bonne intégration et connaître les pratiques et process en vigueur ;
- L'attribution d'avantages sociaux ;
- Une communication de proximité privilégiée.
- o politique de fidélisation du personnel :
  - instances paritaires (CSA, CCP) ; Concertation représentants du personnel groupes de travail ;
  - fiches de poste > Définition claire des missions / Accords entre la hiérarchie et l'agent ;
  - rémunération : RIFSEEP lié aux contraintes du poste ; (tableau de pondération RIFSEEP) ;
  - politique d'égalité professionnelle : Egalité de traitement entre les agents mis à dispo / contractuels, égalité H/F, journée de la laïcité, formation VHSS ;
  - plages horaires fixes minimales / Annualisation du temps de travail / Travail en gestion de projet ;
  - conventions CDG52 : Médiation Préalable Obligatoire, Référent Déontologue, Laïcité, lanceur d'alerte, prévention des conflits d'intérêts, impartialité, laïcité, conseil ;
  - Travail en gestion de projets ;
  - engagement dans la responsabilité sociale et environnementale ;
  - évaluation annuelle via objectifs, maîtrise / Acquisition des compétences, besoins en formation, bilan partagé ;
  - RGPD : Protection des données personnelles ;
  - formation : Budget alloué aux formations/missions, Valorisation des formations par le RI Formation, Evaluation des besoins en formation tout au long de l'année ;
  - missions / Rencontres professionnelles valorisées.

Annexe : Lignes directrices de gestion du Signe

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 11/07/2024  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 08/07/2024

Référence			
20240708CA17			
Objet de la délibération			
DECISION MODIFICATIVE N° 1 APPORTEE AU BUDGET PRIMITIF 2024			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	6	10
Date de la convocation			
24/06/2024			
Vote			
<b>A l'unanimité</b>			
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 8 Juillet à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, M. GUILLEMOT Laurent, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, Mme GUILLEMY Christine, Mme LIZOLA Martine, Mme PAM Régine (représentée par M. GUILLEMOT Laurent), Mme FOURNIER Delphine

**Membres non votants présents** : M. LITZLER Pierre, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric (représenté par M. LITZLER Pierre), Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : DECISION MODIFICATIVE N° 1 APPORTEE AU BUDGET PRIMITIF 2024

VU la délibération n°20240311CA13 du 11 mars 2023 relative au budget primitif 2024 ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°1 apportée au budget primitif 2024 du Signe, centre national du graphisme.

La délibération porte sur la présente décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section (ci-annexée).

La décision modificative revoit à la baisse les recettes portant le budget de fonctionnement et d'investissement à 2 117 448,91 euros (1 969 172,56 euros en fonctionnement et 148 276,35 euros en investissement) . Cette baisse de 4 844 euros a principalement pour objet :

- l'attribution de subventions suite à réponses à appels à projets, notamment sur les projets d'éducation artistique et culturelle ainsi que les projets à destination des publics à besoins spécifiques ;
- la hausse des recettes propres ;

Ces hausses de recettes viennent compenser la baisse attendue des crédits de mécénat. En effet, le processus de recrutement d'un chargé de mécénat en contrat de projet est en cours et ne permettra pas la prise de poste de la future personne retenue avant octobre 2024.

En miroir, les dépenses ont été revues :

- Le montant des dépenses relatives aux activités est revu à la hausse (10 156 euros) en maintenant le coût lié aux expositions, aux collections (2 000 euros), aux résidences (1 000 euros) et à la médiation (10 370 euros) ;
- En contrepartie, le montant de dépenses d'activités liées à la communication et au développement sont revues à la baisse (4 000 euros) ;
- Le montant des dépenses relatives au fonctionnement augmente (27 000 euros) ;
- Le montant de la masse salariale et de l'auto-assurance est revu à la baisse (42 000 euros).

Annexe : édition réglementaire de la décision modificative numéro 1 apportée au budget primitif 2024.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 11/07/2024  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER